

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 7 novembre 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - .1 du procès-verbal du 3 octobre 2016;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - .1 Avis de motion – Règlement de taxation numéro 16-443 fixant le taux de taxe foncière générale; police et autres compensations pour l'année 2017;
  - .2 Détermination de la date pour l'adoption du budget;
  - .3 Établissement du calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil;
  - .4 Achat de papeterie d'Infotech pour 2017;
  - .5 Addenda au contrat de service Infotech;
  - .6 Adjudication – soumissions publiques pour le refinancement des règlements d'emprunt 10-373 décrétant l'acquisition des rues des Plaines et des Vignes et 10-374 décrétant l'acquisition des rues des Sapins, des Myriques et des Joncs et décrétant des travaux de réfection sur ces rues et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;
  - .7 Terme du financement des règlements d'emprunt 10-373 et 10-374;
  - .8 Contribution au Fonds municipal d'urgence pour Haïti;
  - .9 Dépôt des certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement aux règlements de zonage numéro 16-430 et de lotissement 16-431;
  - .10 Travaux de réfection des toitures de l'hôtel de ville et des remises pour la génératrice et le réservoir à essence;
  - .11 Avis de motion – Règlement numéro 16-444 abrogeant le règlement de tarification numéro 109 relatif au tarif des honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la municipalité d'Austin;
- 6 Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 7 novembre 2016;
  - .3 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales;
- 7 Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - .2 Remerciements aux pompiers et au comité des loisirs pour l'Halloween;
  - .3 Don à l'Association des pompiers volontaires pour une réception de Noël;
  - .4 Renouvellement de l'entente de service de sécurité incendie avec la municipalité de Bolton-Est;
  - .5 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
- 8 Transport, voirie**
  - .1 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Demande de dérogation 2016-11 – 17 chemin de la Pointe Gibraltar;
  - .2 Demande de dérogation 2016-12 – lot 5 384 751, chemin Clark;
  - .3 Demande de dérogation 2016-13 – 31 rue des Bouleaux;
  - .4 Demande de soutien financier de Corridor Appalachien pour le suivi et l'analyse spécifique au corridor prioritaire Austin-Orford;
- 10 Loisirs et culture**
  - .1 Convention relative au transfert à la municipalité du feu de quai situé à l'extrémité du quai Bryant's Landing;
- 11 Hygiène du milieu**

- 12 Rapport des comités municipaux
- 13 Rapport des comités communautaires
- 14 Période de questions
- 15 Affaires nouvelles
- 16 Levée de l'assemblée

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2016-11-220)

Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller R. Benoit

**ET RÉSOLU** que l'ordre du jour soit approuvé et adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2016-11-221

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016** (221)

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2016 au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.-C. Duff

**ET RÉSOLU :**

1. que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2016 soit et est approuvé, avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

2016-11-222

**AVIS DE MOTION** (222)

Le conseiller J.-C. Duff donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption. Ce règlement aura pour objet de fixer ***le taux de taxe foncière générale, la compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques, la compensation pour la vidange des systèmes septiques, la compensation pour les coûts du maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle et autres compensations.***

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la Loi.

Donnée à Austin, ce 7 novembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-443 FIXANT :  
LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE,  
TAUX DES SERVICES POUR LA POLICE COMPRIS;  
LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ULTIMES,  
DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES;  
LA COMPENSATION POUR LES COÛTS DU MAINTIEN DE L'INVENTAIRE ET  
L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE;  
LE TARIF DU CAMP DE JOUR  
ET AUTRES COMPENSATIONS  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller  
appuyé par le conseiller**

2016-11-222

**ET RÉSOLU :**

que le présent règlement numéro 16-443 soit adopté, ordonnant, décrétant et statuant ce qui suit :

**Article 1**

Qu'une **taxe foncière générale au taux de ....\$ par 100 \$ d'évaluation** soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice financier 2017, taxe qui comprend les services de la Régie de police de Memphrémagog au taux de .... \$ par 100 \$ d'évaluation;

**Article 2 – Service résidentiel**

Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes, des matières recyclables et des matières organiques au tarif de ....\$ (..) par unité de logement** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017;

**Article 3 – Services aux industries, commerces et institutions (ICI)**

1. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des déchets ultimes au tarif de ..... \$/verge<sup>3</sup> (.....),** location du contenant comprise, ou de **\$/bac roulant;**
2. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières recyclables au tarif de ..... \$/verge<sup>3</sup> ( ),** location du contenant comprise, ou de **\$/bac roulant;**
3. Qu'une **compensation pour l'enlèvement des matières organiques au tarif de ..... \$/verge<sup>3</sup> ( ),** location du contenant compris, ou de **\$/bac roulant;**
4. Qu'une **compensation pour la récupération des matières recyclables au centre de tri à Sherbrooke au tarif de .....\$/porte (.....);**
5. Qu'une **compensation pour l'enfouissement des déchets ultimes au tarif de .....\$/tonne métrique (....)**
6. Qu'une **compensation pour le traitement des matières organiques au tarif de .....\$/tonne métrique,**

soient exigées et prélevées pour chacun des ICI énumérés ci-dessous pour l'exercice financier 2017 :

- commerce utilisant un bac de plus de 360 litres;
- dépanneur;
- garage;
- marina;
- bureau de poste (recyclage seulement);
- restaurant;
- salle de réception;
- ébénisterie;
- plage (dans les développements privés);
- serre.

**Article 4**

Qu'une **compensation pour la vidange des systèmes septiques au tarif de ...\$ (..)** pour chaque unité de logement utilisé comme résidence permanente et habitée à l'année longue et pour chaque résidence secondaire soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017;

**Article 5**

Qu'une **compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation au tarif de...\$ (...)** pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal et **au tarif de...\$ (...)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant ou avec bâtiment accessoire seulement soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017 conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**Article 6**

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de .....\$ (.....)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal et **au tarif de .....\$ (.....)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain

vacant dans le secteur du **Développement du Lac Webster** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017 conformément au règlement numéro 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster;

**Article 7**

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de .. \$ (..)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal et **au tarif de \$ (..)** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant dans le secteur du **Développement Quatre-Saisons** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017 conformément aux règlements numéros 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons;

2016-11-222

**Article 8**

Qu'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de \$ ()** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal dans le secteur des **chemins des Cerfs, Bob et Pat** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017 conformément au règlement numéro 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur;

**Article 9**

Qu'une **compensation pour l'entretien d'hiver au tarif de... \$ (..)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal sur le **chemin Clark** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017 conformément au règlement numéro 11-392 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Clark;

**Article 10**

Qu'une **compensation pour le rechargement de gravier et l'entretien d'hiver au tarif de ....\$ (...)** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal sur le **chemin Dufresne** soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017 conformément au règlement numéro 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne;

**Article 11**

Qu'une **compensation pour la fourniture des services municipaux** de .... \$ par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable du terrain, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2017 de chaque propriétaire d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit le paragraphe 12 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**Article 12**

Qu'une **compensation pour la fourniture des services municipaux** de .... \$ par 100 \$ d'évaluation de la valeur non imposable du terrain, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, soit exigée et prélevée prélevée pour l'exercice financier 2017 de chaque propriétaire d'un immeuble exempt de la taxe foncière comme le prévoit le paragraphe 19 de l'article 204 et le paragraphe 1 de l'article 205. 1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**Article 13**

Qu'une **compensation pour l'achat de publicité dans le Bottin des produits et services d'Austin** au tarif de 100 \$ pour une carte de visite ou de 350 \$ pour une demi-page deux couleurs soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service pour l'exercice financier 2017;

**Article 14**

Qu'une **compensation pour les frais d'inscription** au camp de jour et au service de garde connexe soit prélevée pour tous les citoyens qui se prévaudront de ce service pour l'exercice financier 2017 aux tarifs suivants :

<b>Frais d'inscription pour sept semaines, pour les enfants d'une même famille :</b>	
un enfant	\$
deux enfants	\$
trois enfants	\$
quatre enfants	\$
Un supplément de 25 \$ par enfant est imposé aux non-résidents.	

**Frais d'inscription à la semaine :**

Pour un enfant	\$
Pour les deuxième, troisième et quatrième enfants d'une même famille	\$ chacun

**Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour :**

7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

2016-11-222

**Article 15**

Lorsqu'un versement n'est pas effectué à sa date d'échéance, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal;

**Article 16**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière

2016-11-223

**DÉTERMINATION DE LA DATE POUR L'ADOPTION DU BUDGET** (223)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU :**

que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2017 ait lieu le lundi 12 décembre à 18 h 30 et que les séances de travail préparatoire aient lieu les mardi 29 novembre à 9 h et 6 décembre à 11 h.

**ADOPTÉE**

2016-11-224

**ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017** (224)

**ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires et extraordinaires du conseil seront tenues à l'hôtel de ville situé au 21, chemin Millington, Austin;

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires ont lieu le lundi, sauf exception, et qu'elles débutent à 19 h;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU :**

1. que le conseil tiendra ses séances ordinaires aux dates suivantes en **2017** :  
**9 janvier • 6 février • 6 mars • 3 avril • 1<sup>er</sup> mai • 5 juin • 3 juillet • 7 août • mardi 5 septembre (fête du Travail) • 2 octobre • 13 novembre • 4 décembre;**
2. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION D'ACHAT DE PAPETERIE D'INFOTECH POUR 2017 (225)**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.-C. Duff**

2016-11-225

**ET RÉSOLU :**

qu'autorisation soit donnée pour commander les formulaires de comptes de taxes et autres papeteries d'Infotech que la municipalité prévoit utiliser en 2017 selon l'offre reçue au montant de 4 517,37 \$, taxes comprises, dont une tranche de cinquante pour cent sera versée le 15 novembre 2016 et le solde après livraison en 2017.

**ADOPTÉE**

2016-11-226

**ADDENDA AU CONTRAT DE SERVICE INFOTECH (226)**

**ATTENDU QU'**il serait souhaitable d'acheter une banque d'heures auprès d'Infotech afin de bénéficier, à prix réduit, des services d'assistance technique et de formation auxquels le personnel doit recourir pour utiliser efficacement le logiciel SYGEM;

**ATTENDU QUE** cette banque de 28 heures, offerte par Infotech sous forme d'addenda au contrat de service existant, comporte une dépense de 1 960 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la signature de l'addenda au contrat de service d'Infotech tel que présenté afin de couvrir des prestations d'assistance technique et de formation, moyennant une dépense de 1 960 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2016-11-227

**ADJUDICATION - SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT 10-373 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DES RUES DES PLAINES ET DES VIGNES ET 10-374 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DES RUES DES SAPINS, DES MYRIQUES ET DES JONCS ET DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR CES RUES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT (227)**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

1. que la municipalité d'Austin accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du **15 novembre 2016** au montant de **530 600 \$** émis au prix de 100,00000 \$ CA pour chaque tranche de 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq ans** comme suit :

<b>48 400 \$</b>	<b>2,04%</b>	<b>15 novembre 2017</b>
<b>49 500 \$</b>	<b>2,04%</b>	<b>15 novembre 2018</b>
<b>50 400 \$</b>	<b>2,04%</b>	<b>15 novembre 2019</b>
<b>51 400 \$</b>	<b>2,04%</b>	<b>15 novembre 2020</b>
<b>330 900 \$</b>	<b>2,04%</b>	<b>15 novembre 2021</b>

2. que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé.

**ADOPTÉE**

## **TERME DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (228)**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt indiqués ci-dessous et pour les montants indiqués, la municipalité d'Austin souhaite emprunter par billet une somme totale de 530 600 \$ :

<b>Règlements d'emprunt numéro</b>	<b>Pour une somme de \$</b>
<b>10-373</b>	<b>293 900 \$</b>
<b>10-374</b>	<b>236 700 \$</b>

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

2016-11-228

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

1. que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. qu'un emprunt par billet au montant de 530 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **10-373 et 10-374** soit fait;
3. que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. que les billets soient datés du 15 novembre 2016;
5. que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
6. que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>48 400 \$</b>
<b>2018</b>	<b>49 500 \$</b>
<b>2019</b>	<b>50 400 \$</b>
<b>2020</b>	<b>51 400 \$</b>
<b>2021</b>	<b>52 500 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>278 400 \$ (à renouveler)</b>

7. que, pour réaliser ces emprunts, la municipalité d'Austin émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 15 novembre 2016), en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 10-373 et 10-374, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

2016-11-229

## **CONTRIBUTION AU FONDS MUNICIPAL D'URGENCE POUR HAÏTI (229)**

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec sollicite les municipalités de participer au Fonds municipal d'urgence pour Haïti ;

**ATTENDU QUE** le Fonds permettra de contribuer à la reconstruction de ponceaux routiers et piétonniers, à la réfection des marchés publics, au renforcement des digues de protection, au nettoyage des canaux d'évacuation des eaux de surface et au remplacement des toitures des édifices publics et des infrastructures communautaires ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU :**

qu'une contribution de 1 000 \$ soit versée au Fonds municipal d'urgence pour Haïti au moyen d'un chèque à l'ordre de la FCM et portant la mention « Fonds Haïti ».

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER RELATIVEMENT AUX RÉGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 16-430 ET DE LOTISSEMENT NUMÉRO 16-431**

Conformément aux articles 555 et 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose au conseil les certificats des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements de zonage 16-430 et de lotissement 16-431.

2016-11-230

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE ET DES REMISES POUR LA GÉNÉRATRICE ET LE RÉSERVOIR À ESSENCE** (230)

**ATTENDU QUE** les toitures de l'hôtel de ville et des remises pour la génératrice et le réservoir à essence nécessitent le remplacement des bardeaux d'asphalte;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable que les travaux soient réalisés cet automne, dans la mesure où les conditions météorologiques le permettent, pour éviter les dommages qui pourraient survenir à la fonte des neiges au printemps prochain;

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité trois entrepreneurs à présenter une soumission pour ces travaux;

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été déposées :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Construction Jonathan Robitaille	12 900 \$
Lacasse & Fils Maîtres Couvreur	10 245 \$
Construction Pascal Grenier	19 000 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.-C. Duff**

**ET RÉSOLU :**

1. que le conseil accepte la soumission déposée par Lacasse & Fils Maîtres Couvreur, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 10 245 \$, taxes en sus;
2. que les travaux soient effectués durant le mois de novembre si les conditions météorologiques le permettent.

**ADOPTÉE**

2016-11-231

**AVIS DE MOTION** (231)

La conseillère **I. Couture** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le *règlement numéro 16-444 abrogeant le règlement numéro 109 relatif au tarif des honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la municipalité d'Austin* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture du règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

Le présent avis de motion est accompagné d'une copie du projet de règlement, qui en fait partie intégrante.

Donné à Austin, ce 7 novembre 2016.

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-444  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109  
RELATIF AU TARIF DES HONORAIRES EXIGIBLES  
POUR LA DÉLIVRANCE DES DOCUMENTS FAISANT PARTIE  
DES ARCHIVES DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin a adopté en 1983 le règlement numéro 109 décrétant les tarifs exigibles pour la délivrance de documents faisant partie de ses archives;

**ATTENDU QUE** les frais exigibles pour la transcription et la reproduction de documents détenus par un organisme public sont édictés par le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* du gouvernement du Québec;

2016-11-231

**ATTENDU QUE** le règlement provincial rend les dispositions du règlement numéro 109 périmées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller  
appuyé par le conseiller**

**ET RÉSOLU QUE :**

Le présent règlement soit adopté.

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le règlement numéro 109 intitulé « Règlement relatif au tarif des honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la municipalité d'Austin » est abrogé.

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Anne-Marie Ménard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-11-232

**DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES  
PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES** (232)

Salaires au net du 2016-10-06	11 165,12
Salaires au net du 2016-10-13	8 565,21
Salaires au net du 2016-10-20	5 842,80
Salaires au net du 2016-10-27	8 584,90
Ministre du Revenu (octobre)	13 981,78
Receveur Général (octobre)	5 542,78
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence et ligne casernes)	836,69
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	219,02
Hydro-Québec (éclairage public)	730,12
Fonds d'information (avis de mutations septembre)	132,00
Mireille Dagenais (gestion du site web - 3 <sup>e</sup> trimestre)	776,08
Petite caisse (équipement portable, fleurs d'automne, épicerie, divers)	290,30
Xerox Canada (copies septembre-octobre)	439,65
CIBC Visa (papeterie, équipement et entretien caserne, voirie, parcs)	2 119,06
La Capitale Assurances (assurance groupe octobre)	4 566,94
L'A.P.A.R.C (don)	785,32
Centraide Estrie (don)	766,00

<b>FarWeb IT</b> (service technique informatique octobre-novembre)	<b>340,25</b>
<b>Les Encadrements Turgeon</b> (bases - reconnaissance patrimoine)	<b>80,48</b>
<b>APLS</b> (don prolifération plantes aquatiques)	<b>5 800,00</b>
<b>Carte Rona</b> (asphalte, outils)	<b>710,94</b>
<b>Daphnée Poirier</b> (honoraires Politique famille et aînés)	<b>768,40</b>
<b>Les Promenades de l'Estrie inc</b> (transport camp d'été juillet)	<b>304,68</b>
<b>Escapades Memphrémagog</b> (location trolley samedi culturel)	<b>266,74</b>
<b>Druide Informatique</b> (frais annuel Antidote)	<b>202,36</b>
<b>Julie Bouffard</b> (bonbons d'Halloween - comité des loisirs)	<b>200,00</b>
<b>Sani-Estrie inc.</b> (matières résiduelles septembre)	<b>19 690,92</b>
<b>R.I.E.D.S.B.M.</b> (enfouissement septembre)	<b>1 800,53</b>
<b>Guy Martineau</b> (contrat gazons, plates-bandes, parcs)	<b>1 933,00</b>
<b>Enviro5 inc</b> (contrat fosses septiques)	<b>1 595,40</b>
<b>Elizabeth Fancy</b> (conciergerie octobre)	<b>835,00</b>
<b>Remboursement de taxes</b> (trop perçus / révision)	<b>8 281,51</b>
<b>Remboursement bibliothèque et sports</b>	<b>1 462,00</b>
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	<b>85,85</b>
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage)	<b>3 135,50</b>
<b>Total payé au 6 septembre 2016</b>	<b>112 837,33 \$</b>

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>Cable-Axion Digital inc</b> (internet hôtel de ville)	<b>68,93</b>
<b>Infotech</b> (papeterie)	<b>190,58</b>
<b>Mégaburo</b> (fournitures & papeterie)	<b>315,41</b>
<b>GDE Xerox</b> (cartouches d'encre)	<b>618,05</b>
<b>Centre d'Affaires Eastman</b> (réparation portable)	<b>218,40</b>
<b>Monty Sylvestre</b> (honoraires juridiques)	<b>4 816,05</b>
<b>Audiovisuel Collins</b> (réparation système de son)	<b>237,86</b>
<b>Groupe Environex</b> (analyses d'eau)	<b>147,75</b>
<b>MRC Memphrémagog</b> (maintien d'inventaire, tributaires, patrouille nautique et moules zébrées)	<b>13 272,51</b>
<b>Traitement d'eau Bois Francs</b> (entretien système d'eau)	<b>597,53</b>
<b>J.-C. Morin</b> (désinstallation d'une prise)	<b>99,46</b>
<b>Produits Sany Inc.</b> (papier hygiénique et produits nettoyants)	<b>160,77</b>
<b>Marché Austin</b> (piles, épicerie, divers)	<b>66,62</b>

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (service)	<b>53 286,42</b>
<b>Page Net du Canada</b> (service télécommunications)	<b>259,96</b>
<b>Communication Plus</b> (piles radios)	<b>534,56</b>
<b>Pierre Chouinard &amp; Fils</b> (carburant)	<b>989,72</b>
<b>Pharmacie G Giroux &amp; F Robert</b> (EPIPENS)	<b>117,75</b>
<b>Formation Savie</b> (formation approche clinique et RCR)	<b>1 534,92</b>
<b>PG Solutions</b> (formation à distance)	<b>193,16</b>
<b>Napa Magog</b> (entretien camions)	<b>78,32</b>
<b>Centre d'Extincteur SL</b> (entretien et recharge)	<b>1 139,27</b>
<b>EMRN</b> (équipement premier répondant)	<b>90,83</b>
<b>Prévimed Inc.</b> (oxygène - remplissage)	<b>80,00</b>
<b>Zoll Médical Canada</b> (pile défibrillateurs)	<b>257,96</b>
<b>Alain Viscogliosi</b> (réparation borne sèche)	<b>1 279,67</b>
<b>Ville de Victoriaville</b> (formation)	<b>300,00</b>

#### **TRANSPORT**

<b>Avizo</b> (projet North - Millington)	<b>3 406,14</b>
<b>Napa Magog</b> (location annuelle argoshield)	<b>176,33</b>
<b>GAL</b> (débroussaillage)	<b>4 001,13</b>
<b>Récupération L Maillé 2016</b> (service octobre)	<b>114,98</b>
<b>Location Langlois</b> (réparation et location de matériel)	<b>917,68</b>
<b>Signalisation de l'Estrie</b> (plaques de rues)	<b>1 470,74</b>
<b>Le Groupe ADE Estrie inc</b> (nettoyage ponceau)	<b>1 260,13</b>

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

<b>RIGDSC</b> (compostage)	<b>2 245,75</b>
<b>Ressourcerie des Frontières</b> (matières récupérées)	<b>482,90</b>

<b>Rehrig Pacific Company</b> (bacs récupération et pièces)	<b>9 939,66</b>
<b>Service d'Échange RapidGaz inc</b> (récupération de bonbonnes)	<b>20,70</b>
<b>URBANISME ET ZONAGE</b>	
<b>SCU</b> (consultations en urbanisme)	<b>505,89</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Entreprises LTCA</b> (toilette chimique quai Bryant)	<b>540,39</b>
<b>Comma</b> (infographie et panneaux Chemins patrimoniaux et parcs)	<b>3 000,37</b>
<b>CRM</b> (brochures Chemins patrimoniaux)	<b>2 678,92</b>
<b>Créations Tétro inc</b> (rotonde - pieux et structure)	<b>2 586,94</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>Caisse Desjardins</b> (capital et intérêts emprunt 11-384)	<b>45 929,93</b>
<b>Caisse Desjardins</b> (capital et intérêts emprunt 06-332, 10-373, 10-374)	<b>78 580,00</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>Classement Luc Beaudoin</b> (système de classement)	<b>8 458,78</b>
<b>CONTRATS</b>	
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat d'été, nivelage)	<b>10 864,05</b>
<b>Pavage Orford</b> (travaux chemin Hopps)	<b>4 369,05</b>
<b>Total payé au 7 novembre 2016</b>	<b>262 502,92 \$</b>

**ATTENDU QUE** la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

1. que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. que dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. que les comptes payés au montant de **112 837,33 \$** soient approuvés;
4. que le paiement des comptes payables au 7 novembre 2016 au montant de **262 502,92 \$** soit approuvé;
5. que la signature des chèques correspondants soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et dépenses à des fins fiscales, comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 30 septembre 2016.

**DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 NOVEMBRE 2016**

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 7 novembre 2016.

\* \* \*

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

\* \* \*

2016-11-233

**REMERCIEMENTS AUX POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS (233)**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU :**

que le conseil remercie

- les pompiers et premiers répondants qui ont assuré bénévolement la sécurité des enfants qui ont parcouru les rues de la municipalité le soir de l'Halloween;
- les membres du comité des loisirs et autres bénévoles qui ont monté les décorations à l'hôtel de ville et ont reçu les enfants pour la distribution des friandises d'Halloween;
- les citoyens qui ouvrent généreusement leur porte aux enfants pour la rituelle tournée.

**ADOPTÉE**

2016-11-234

**DON A L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR UNE RÉCEPTION DE NOËL** (234)

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers volontaires d'Austin organise chaque année une réception marquant les fêtes de fin d'année;

**ATTENDU QUE** la municipalité défraie chaque année une partie des coûts de la réception en témoignage de sa reconnaissance aux pompiers volontaires et aux premiers répondants pour leur engagement envers la communauté;

**ATTENDU QUE** la réception aura lieu le 3 décembre dans la salle communautaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

que la municipalité verse la somme de 1 000 \$ à l'Association des pompiers volontaires pour couvrir une partie des dépenses pour la réception de Noël.

**ADOPTÉE**

2016-11-235

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST** (235)

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale avec la municipalité de Bolton-Est visant la fourniture de services de protection incendie a été renouvelée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période de trois ans;

**ATTENDU QUE** le budget du Service de sécurité incendie pour les municipalités d'Austin et de Bolton-Est est déposé et joint pour faire partie de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** pour 2017, deuxième année de l'entente, il a été convenu de conserver le même mode de répartition des coûts d'exploitation du service entre les deux municipalités, à savoir :

- 50 % des dépenses du prorata du nombre des portes;
- 50 % des dépenses au prorata de la valeur des bâtiments desservis,
- seule la partie du territoire de Bolton-Est desservie par Austin étant prise en compte;

**ATTENDU QUE** la proportion du budget des dépenses imputables à Bolton-Est est établie à 27 %, selon les bases de calcul ci-après, établies sur les données connues en novembre 2016 :

	<b>NOMBRE DE PORTES COUVERTES</b>	<b>VALEUR FONCIÈRE DES BÂTIMENTS</b>
<b>AUSTIN</b>	1411	310 530,661 \$
<b>BOLTON-EST</b>	559	106 503,683 \$

**ATTENDU QU'**advenant l'achat d'un nouveau véhicule ou de matériel roulant, la municipalité se réserve le droit de revoir la répartition des frais;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU :**

1. que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;
2. que pour l'exercice financier 2017, la municipalité de Bolton-Est couvre 27 % du budget des dépenses du Service de sécurité incendie, ce qui représente la somme de 91 342 \$;
3. que pour la durée des interventions sur son territoire, la municipalité de Bolton-Est continue à défrayer les services des pompiers et des premiers répondants sur une base horaire, au taux en vigueur;
4. que la municipalité de Bolton-Est demeure responsable de l'installation et de l'entretien, hiver comme été, des équipements, tels que les bornes sèches, installés sur son territoire;
5. que la présente résolution acceptée par la municipalité de Bolton-Est constitue le renouvellement de l'entente intermunicipale entre les deux municipalités pour l'exercice financier 2017.

**ADOPTÉE**

2016-11-236

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES (236)**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* du gouvernement du Québec prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin prévoit former neuf pompiers au cours de la prochaine année;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

2016-11-237

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (237)**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU :**

1. que la municipalité a effectué des travaux sur les chemins Hopps, Lyman, North, Patch, Shuttleworth et Taylor, dont la gestion lui incombe, totalisant des dépenses de 44 365,78 \$;
2. que la municipalité a reçu à cette fin une subvention de 15 040 \$ pour l'année 2016 ainsi qu'une subvention de 7 723 \$ qui lui sera versée sur trois ans;
3. que le dossier de vérification a été constitué conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;
4. que le conseil remercie le député provincial, M. Pierre Reid, pour l'aide financière accordée pour l'amélioration du réseau routier.

**ADOPTÉE**

2016-11-238

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-11 – 17 CHEMIN DE LA POINTE-GIBRALTAR** (238)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2016-11 pour permettre la transformation d'un bâtiment accessoire situé en bande riveraine sur le lot 5 664 577 alors que le règlement de zonage permet seulement la réparation;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est de configuration irrégulière;

**ATTENDU QUE** la transformation prévoit une réduction de la superficie et de la volumétrie du bâtiment et l'ajout de fenêtres;

**ATTENDU QUE** le revêtement proposé est conforme au règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.-C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

que la demande de dérogation mineure numéro 2016-11 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU, à la condition que l'encoffrement supportant le bâtiment ne soit pas agrandi.

**ADOPTÉE**

2016-11-239

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-12 – LOT 5 384 751 SITUÉ SUR LE CHEMIN CLARK** (239)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2016-12 pour permettre la construction sur le lot 5 384 751 d'un bâtiment principal ayant un toit plat, alors que le règlement de zonage exige une toiture de deux versants;

**ATTENDU QUE** le bâtiment et la fenestration sont orientés vers le sud-est afin de maximiser l'ensoleillement;

**ATTENDU QUE** le toit plat et la hauteur du bâtiment réduisent l'impact visuel dans le paysage;

**ATTENDU** le projet de règlement en préparation pour encadrer les projets de construction ayant des toits plats ou d'un seul versant;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.-C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

que la demande de dérogation mineure numéro 2016-12 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-13 – 31 RUE DES BOULEAUX** (240)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2016-13 pour régulariser l'implantation d'une résidence à 6,62 mètres de l'emprise sur le lot 5 384 698, alors que le règlement de zonage exige une marge avant minimale de 10 mètres;

**ATTENDU QU'**un permis de construction a été délivré le 29 juillet 1980;

2016-11-240

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 54 alors en vigueur exigeait une marge minimale de 30 pieds (9,14 mètres);

**ATTENDU QUE** l'emprise devant la propriété est de largeur irrégulière en raison de la circonférence du virage;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.-C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

que la demande de dérogation mineure numéro 2016-13 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, suite à l'avis favorable du CCU.

**ADOPTÉE**

2016-11-241

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE CORRIDOR APPALACHIEN POUR LE SUIVI ET L'ANALYSE SPÉCIFIQUE AU CORRIDOR PRIORITAIRE AUSTIN-ORFORD** (241)

**ATTENDU QU'**au cours des dernières années, la municipalité d'Austin a collaboré au projet de caractérisation détaillée du corridor naturel reliant les monts Orford et Chagnon avec Corridor Appalachien;

**ATTENDU QUE** Corridor Appalachien présente un projet de suivi et d'analyse spécifique du corridor prioritaire Austin-Orford qui s'inscrit dans la continuité du projet de caractérisation de même que dans les orientations de la planification stratégique de la municipalité inscrites sous l'action « Promouvoir des méthodes appropriées de conservation et d'exploitation »;

**ATTENDU QUE** Corridor Appalachien sollicite une aide financière pour le projet qui vise à bonifier les données concernant les déplacements et passages fauniques, notamment à l'aide de caméras à détection automatique, afin d'effectuer des recommandations d'aménagements possibles pour l'amélioration de la sécurité routière et des déplacements de la faune;

**ATTENDU QUE** le secteur prioritaire identifié à Austin représente le plus grand potentiel de rétablissement de connectivité en permettant de maintenir la connexion et de reconnecter plusieurs grands massifs forestiers d'importance;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet de suivi et d'analyse pour l'ensemble des secteurs ciblés s'élève à 73 029 \$;

**ATTENDU QUE** la contribution financière demandée à la municipalité d'Austin est de 6 000 \$ et représente 8 % du budget du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.-C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

que le conseil accorde à Corridor Appalachien une aide financière de 6 000 \$ prévu au budget de l'exercice courant pour défrayer une partie des coûts du projet de suivi et d'analyse spécifique au corridor prioritaire Austin-Orford dans le but d'effectuer des recommandations d'aménagements possibles pour l'amélioration de la sécurité routière et des déplacements de la faune

**ADOPTÉE**

2016-11-242

**CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT À LA MUNICIPALITÉ DU FEU DE QUAI SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DU QUAI BRYANT'S LANDING** (242)

**ATTENDU QUE** la Garde côtière canadienne cessera l'opération du feu de quai situé à l'extrémité du quai Bryant's Landing sur la rive du lac Memphrémagog, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 puisqu'il ne sert plus à la navigation;

**ATTENDU QUE** la Garde côtière offre de céder le feu de quai à la municipalité d'Austin en contrepartie d'une somme nominale d'un dollar (1 \$);

**ATTENDU QUE** le feu de quai fait partie du patrimoine nautique du lac Memphrémagog et de la municipalité d'Austin;

**ATTENDU QUE** la municipalité a signifié son intérêt à acquérir le matériel et à en poursuivre l'opération;

**ATTENDU QUE** le ministre des Pêches et Océans Canada, représenté par son directeur régional, M. Sylvain Vézina, autorise le transfert au montant indiqué;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard à signer pour et au nom de la municipalité, la Convention relative au transfert d'aide à la navigation visant le feu de quai situé à l'extrémité du quai Bryant's Landing, sur la rive du lac Memphrémagog.

**ADPOTÉE**

2016-11-243

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (243)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller A.G. Carrier, l'assemblée est levée à 20 h 25.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Anne-Marie Ménard**  
Secrétaire-trésorière